

2023-1122

2024-05-23

TRICO^{MD}

**RÉPULSIF POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES
CERFS, LES WAPITIS ET LES ORIGNAUX DANS LA FORESTERIE ET
L'AGRICULTURE**

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Gras de mouton..... 6,4 %

Ce produit contient du bronopol à raison de 0,022%, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et de la 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0021% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION **34463** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET :

5 à 1 000 L

N° de lot :

Kwizda Agro GmbH
Universitätsring 6
A-1010, Vienne
Autriche

Ron W. Kobylnyk
2E - 9851 Second Street
Sidney, B.C.
Canada V8L 3C7

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer une irritation légère des yeux et de la peau. Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant la manipulation, le mélange, le chargement ou l'application du produit, et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. S'il est nécessaire de retourner dans la zone traitée avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas contaminer les aliments pour les humains ni aucun plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Protéger le produit du gel pendant le stockage, car le gel rend TRICO inutilisable

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Éliminer les produits de rinçage conformément aux exigences provinciales/territoriales.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial/territorial. Contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial/territorial en cas de déversement et de nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

TRICO^{MD} est un répulsif olfactif et gustatif qui est utilisé :

- A. En foresterie, pour prévenir les dommages causés par les cerfs, les wapitis et les orignaux en hiver pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, les dommages causés par les cerfs en été pendant une période pouvant aller jusqu'à 28 jours, le décapage de l'écorce par les cerfs pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois et la réduction des dommages causés par le frottement par les cerfs pendant une période pouvant aller jusqu'à 3 mois sur les jeunes semis, arbres et arbustes à feuilles caduques et conifères.
- B. En agriculture dans les vergers de pommiers et les vignobles pour prévenir les dommages alimentaires causés par le broutage des cerfs pendant une période allant jusqu'à 28 jours.
- C. En agriculture dans les cultures de plein champ et le houblon pour prévenir les dommages causés par le broutage des cerfs pendant une période allant jusqu'à 28 jours.

MODE D'EMPLOI

Limitations :

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille fine/moyenne/ grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

- Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- Pour les vergers de pommiers et les vignes, grandes cultures et houblon appliquer les pulvérisations foliaires seulement avant la floraison.
- Dans les vergers de pommiers et les vignes, grandes cultures et houblon utiliser une solution de pulvérisation fraîchement mélangée chaque fois que le produit est appliqué. NE PAS appliquer le produit non dilué.
- Pour les utilisations forestières, NE PAS diluer. NE PAS dépasser 20 L de TRICO^{MD} non-dilué/ha/application. NE PAS dépasser 80 L de TRICO^{MD} non-dilué/ha/année.
- Appliquer seulement à des températures supérieures à 2°C et inférieures à 30°C.
- Protéger le produit du gel. Le gel rend le TRICO^{MD} inutilisable et doit être éliminé conformément à la section ÉLIMINATION de cette étiquette.
- Éviter l'application en plein soleil lors des journées chaudes afin d'éviter des dommages aux feuilles. Il est recommandé d'appliquer le produit tôt le matin ou en fin d'après-midi.
- NE PAS appliquer les autres produits antiparasitaires (y compris les répulsifs à cerfs) ou des engrais foliaires une semaine avant ou une semaine après l'application de TRICO^{MD}.

Instructions générales :

Bien agiter le contenant avant d'utiliser le produit. Pour le traitement forestier utiliser un pulvérisateur portatif, dorsal ou de jardin muni d'une buse à jet plat ou conique.

Pour les vergers de pommiers et les vignes, grandes cultures et houblon, il est recommandé d'utiliser un pulvérisateur agricole ou un pulvérisateur à rampe d'aspersion.

Appliquer le produit seulement par temps sec. La durée du séchage dépend des conditions météorologiques. Lorsque le taux d'humidité est bas, le séchage devrait prendre tout au plus six heures. Quand il est sec, TRICO^{MD} résiste bien à la pluie.

TRICO^{MD} n'a pas été testé sur toutes les espèces ou variétés de plantes. Avant d'effectuer un traitement à grande échelle, il est recommandé de faire un essai sur une petite partie de ce type de plante et d'observer pendant au moins 24 heures pour prévenir de possibles dommages aux plantes. Un résidu blanc peut être visible sur la plante après l'application.

A. Instructions spécifiques aux utilisations forestières

1. Pour prévenir les dommages causés par le broutage par les cerfs, les wapitis ou les orignaux en hiver et pour prévenir les dommages par le broutage des cerfs en été:

TRICOM^{MD} est pulvérisé directement sur les pousses végétatives et sur le haut des jeunes semis, arbres et arbustes à feuilles caduques et conifères, qui sont particulièrement exposés aux dommages causés par le broutement des cerfs, des wapitis ou des orignaux.

Appliquer de 10 à 20 L/ha de **TRICOM^{MD}** non dilué selon la densité de plantation en assurant une couverture complète de la surface de la plante vulnérable au broutage. Pour les dommages causés par le broutage, seulement 2 applications peuvent être effectuées par année. Effectuer une application en automne/hiver pour prévenir le broutement l'hiver par les cerfs, les wapitis et les orignaux. Effectuer une application au début du printemps afin de prévenir les dommages causés par le broutage des cerfs aux nouvelles pousses.

2. Pour réduire le dommage causé par le frottement des cerfs :

Les dommages causés par le frottement des cerfs surviennent principalement l'été/automne. Appliquer le **TRICOM^{MD}** non dilué pour une couverture complète des tiges ou aux troncs des conifères et des arbres à feuilles caduques vulnérables aux dommages causés par le frottement des cerfs. Ne faire qu'une application par année

3. Pour prévenir l'écorçage par les cerfs :

Les cerfs peuvent retirer l'écorce des conifères et des arbres à feuilles caduques principalement à l'hiver et au printemps selon les conditions météorologiques. Une application de **TRICOM^{MD}** est suffisante pour protéger suffisamment les arbres des dommages à leur écorce pour jusqu'à 6 mois. Appliquer le produit avant que les cerfs puissent endommager les arbres, tout en ajustant le moment de l'application selon les conditions locales. Appliquer pour obtenir une couverture complète à la partie du tronc vulnérable à l'écorçage par les cerfs. Ne faire qu'une application par année.

B. Instructions spécifiques à l'agriculture: Vergers de pommiers et les vignes

TRICOM[®] prévient les dommages causés par le broutage des cerfs dans les vergers de pommiers et les vignes. Appliquer en pulvérisation foliaire sur les surfaces végétales vulnérables au broutage par les cerfs. Pour une couverture complète, il est recommandé d'utiliser un pulvérisateur à tunnel, un pulvérisateur à ventilateur axial, un pulvérisateur agricole ou un pulvérisateur à rampe d'air.

Culture	Méthodes d'application	Dose d'application	Nombre maximum d'applications par année	Période d'application
Vergers de pommiers	Pulvérisateur portatif ou dorsal	10 L de TRICO ^{MD} /ha dilué dans 10 L d'eau/ha.	2 applications par année	Appliquer au printemps jusqu'au début de la floraison L'intervalle minimum entre les traitements est de 28 jours. NE PAS dépasser 20 L de TRICO ^{MD} concentré/ha/année
	Pulvérisateur agricole ou pulvérisateur à rampe d'air	10 L de TRICO ^{MD} /ha dilué dans 500-600 L d'eau/ha.		
Vignes (les plantations nouvelles et établies)	Pulvérisateur portatif ou dorsal	15 L de TRICO ^{MD} /ha dilué dans 75 L d'eau/ha	2 applications par année	Appliquer au printemps jusqu'au début de la floraison L'intervalle minimum entre les traitements est de 28 jours. NE PAS dépasser 30 L de TRICO ^{MD} concentré/ha/année
	Pulvérisateur agricole ou pulvérisateur à rampe d'air	15 L de TRICO ^{MD} /ha dilué dans 500-600 L d'eau/ha		

C. Instructions spécifiques à l'agriculture : grandes cultures

TRICO® prévient les dommages causés par le broutage des cerfs dans les cultures de plein champ dans le houblon. Appliquer en pulvérisation foliaire sur les zones de la plante vulnérables au broutage par les cerfs. Pour une couverture complète, il est recommandé d'utiliser un pulvérisateur agricole ou un pulvérisateur à rampe d'air.

Culture	Dose d'application	Nombre maximum d'applications par année	Période d'application
Maïs doux Maïs, soja, Canola (colza), Tournesol, houblon	15 L/ha de TRICO ^{MD} /ha dilués dans 200-300 L d'eau/ha	Jusqu'à 4 applications par an	BBCH 12 jusqu'à BBCH 61 Minimum intervalle de retraitement est de 7 -14 jours. NE PAS dépasser 60 L de concentré TRICO®/ha/an.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture Visée		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce des profondeurs :		Habitat estuarien/marin des profondeurs :		Habitat terrestre :
			Moins de 1 m	Supérieur à 1 m	Moins de 1 m	Supérieur à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Vergers de pommiers, Vignobles, Maïs, Maïs sucré, Soja, Canola (colza), Tournesol, Houblon		0	0	0	0	1
Application pneumatique	Vergers de pommiers	Premier stade de croissance	0	0	0	0	1
		Stade de croissance tardif	0	0	0	0	1
	Vignobles	Premier stade de croissance	0	0	0	0	2
		Stade de croissance tardif	0	0	0	0	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.